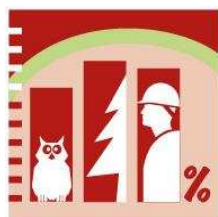




Bureau du forestier en chef



Résumé du rapport
du comité d'examen



Membres du Comité d'examen

François Duchesneau, biologiste

Jean-Philippe Guay, Nature Québec

Jacques Landry, MRC de Portneuf

Jean Maltais, Conseil de l'industrie forestière

Julie Molard, Association forestière Québec métropolitain

Alain Paradis, Fédération québécoise des coopératives forestières

Micheline Petiquay, Conseil de la Nation Atikamekw

Marcel Quirion, Fondation de la faune du Québec

Marc St-Onge, Conseil des Innus Essipit

Pierre Trudel, Fédération québécoise du canot et du kayak

Coordination

Marie Saint-Arnaud, Université du Québec à Montréal

Assistante

Marie-Ève Marleau, Université du Québec à Montréal

Référence

Bureau du forestier en chef (2009). Résumé du rapport du comité d'examen. Roberval, Qc, 10 p.

La présente publication est accessible dans Internet à l'adresse suivante :

www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Rapport_comite_examen.pdf

Pour plus d'information :

Bureau du forestier en chef

845, boulevard Saint-Joseph

Roberval (Québec) G8H 2L6

Téléphone : (418) 275-7770

Télécopieur : (418) 275-8884

www.forestierenchef.gouv.qc.ca

Résumé du rapport du comité d'examen du *Bilan* préliminaire

Ce résumé a été rédigé par le Comité d'examen en juin 2009 à la suite de la lecture de la version préliminaire du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*. Le Bureau du forestier en chef a intégré la majorité des recommandations du Comité d'examen. Afin d'apprécier le traitement des recommandations, le Bureau du forestier en chef décrit brièvement, dans la marge, les changements apportés.

Comité d'examen

En juin 2009, le Bureau du forestier en chef a invité 10 personnes à participer à l'examen d'une version préliminaire du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008*. Les membres du Comité d'examen (appelé ci-après, « le Comité ») ont été choisis par tirage au sort comme « représentants des parties intéressées » par le Bureau du forestier en chef. Les membres du Comité ont participé aux travaux à titre personnel.

Membres du Comité d'examen

François Duchesneau, retraité de la fonction publique québécoise

Jean-Philippe Guay, Nature Québec

Jacques Landry, Municipalité régionale de comté de Portneuf

Jean Maltais, Conseil de l'industrie forestière du Québec

Julie Molard, Association forestière Québec métropolitain

Alain Paradis, Fédération québécoise des coopératives forestières

Micheline Petiquay, Conseil de la Nation Atikamekw

Marcel Quirion, Fondation de la faune du Québec

Marc St-Onge, Conseil des Innus Essipit

Pierre Trudel, Fédération québécoise du canot et du kayak

Coordination

Marie Saint-Arnaud, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal

Assistante à la coordination

Marie-Ève Marleau, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, Université du Québec à Montréal

Mandat du Comité d'examen

- Vérifier si le premier bilan répond aux besoins d'information des différents lectorats (citoyens, gestionnaires et communauté internationale);
- Obtenir des commentaires pour mettre au point le premier bilan avant sa diffusion;
- Obtenir des recommandations en vue d'améliorer la crédibilité, la clarté, la compréhension et l'attrait des futurs bilans.

Fonctionnement du Comité d'examen

Les membres du Comité ont généralement reçu la version préliminaire du *Bilan*, un document de 188 pages, au cours des trois jours ouvrables qui ont précédé leur rencontre de travail. Le 17 juin 2009, deux membres du Bureau du forestier en chef ont présenté au Comité les phases de production du *Bilan* puis se sont retirés. Les discussions du Comité ont duré 8 heures réparties sur une journée et demie. Le temps alloué au processus d'examen est apparu nettement trop court pour

Bureau du forestier en chef

Le Bureau du forestier en chef s'est inspiré des pratiques de développement durable de Mountain Equipment Co-op (MEC) pour l'assurance qualité de son premier bilan.

Le Comité d'examen était composé de personnes intéressées par la forêt et son aménagement. Ces personnes provenaient de différents secteurs. Leur expertise était diversifiée et leur expérience était riche.

Les commentaires et les suggestions formulés par le Comité ont permis d'améliorer la qualité du premier bilan.

Le Bureau du forestier en chef reconnaît que les délais accordés pour lire le document et faire l'analyse critique étaient insuffisants. Cette procédure sera revue lors de la production des futurs bilans.

lire un document technique de cette envergure et en faire une analyse-critique complète. La mise en commun des expertises et des expériences des membres du Comité a néanmoins permis au groupe de remplir son mandat, bien que l'analyse ne puisse pas prétendre être exhaustive. Le Comité a travaillé en plénière et a examiné toutes les grandes sections du *Bilan*. Un examen plus approfondi a été effectué pour certains critères à partir d'un échantillon de 12 fascicules couvrant les 5 thèmes, sur un total de 23 fascicules. Les résultats de cet échantillonnage montrent qu'un examen en profondeur de toutes les fascicules aurait permis d'améliorer davantage le contenu du *Bilan*. Le Comité a produit un rapport complet de 29 pages comprenant des commentaires généraux et spécifiques. Les principales conclusions de ce rapport sont présentées ici.

Commentaires généraux

Le Bilan : une démarche nécessaire et courageuse

La production du *Bilan d'aménagement forestier durable au Québec 2000-2008* était une entreprise nécessaire, pertinente et fondamentale pour améliorer le régime forestier au Québec. Le Comité a reconnu l'effort critique et la démarche courageuse du Bureau du forestier en chef. Le Comité a formulé plusieurs suggestions pour que le *Bilan* réponde mieux aux besoins d'information des parties intéressées. D'autres commentaires permettront d'améliorer la démarche d'évaluation pour les prochains bilans.

Le Bilan : un point de référence

Le Comité d'examen était généralement d'accord pour dire que ce premier bilan constituait un point de référence pour évaluer l'état de la forêt et la performance du régime forestier québécois en aménagement forestier durable de 2000 à 2008. Toutefois, les objectifs de la démarche n'ont été atteints que partiellement. Le *Bilan* demeure incomplet faute de données disponibles. Le manque d'éléments d'analyse et d'indicateurs stables et fiables fait en sorte que le portrait de la situation forestière n'est pas pleinement documenté. Plusieurs éléments de contexte sont également manquants, en particulier dans la première section intitulée « Le Québec forestier aujourd'hui » et dans la description générale de chaque thème. Le Comité a formulé plusieurs recommandations pour enrichir la présentation du contexte. De meilleures synthèses seraient à faire dans les sections à portée générale pour mettre en lumière les principales constatations.

La clarté et l'attrait du document

Le document est rédigé de manière généralement claire, avec un niveau de vulgarisation acceptable. L'élimination des répétitions et la restructuration de certaines sections (en particulier : introduction, présentation des thèmes et contenu de certains fascicules) amélioreraient la clarté du document. Un glossaire permettrait d'expliquer les termes techniques. Un résumé synthèse, de 10 à 20 pages, destiné aux décideurs comme au grand public, contribuerait à transmettre un message clair et concis sur l'état des forêts et l'aménagement forestier durable au Québec. Bien que peu d'acronymes aient été utilisés, il faudrait en faire la liste. Par ailleurs, l'attrait du document serait amélioré par les suggestions suivantes : ajout de photos et d'illustrations; élargissement de la taille de certaines figures; ajout d'encadrés en couleurs pour les sections « Faits saillants » et « Défis à relever »; augmentation de la taille des polices de caractères du texte; amélioration de la formulation de certains titres et sous-titres, numérotation des « Faits saillants » en les associant au critère pertinent. Techniquement, le Bureau du forestier en chef devrait se pencher

La portée des analyses est limitée par l'information recueillie, l'information disponible et les délais de production du premier bilan. Ces recommandations seront prises en compte lors de la production des futurs bilans.

Les éléments manquants ont été ajoutés. La section « Le Québec forestier aujourd'hui » a été subdivisée en trois sections. La description générale de chaque thème a été retravaillée. Les synthèses ont été retirées des sections thématiques au profit de l'ajout de « Faits saillants » dans chacune des fascicules.

Les répétitions ont été éliminées et la section « Introduction » a été restructurée.

L'ajout d'un glossaire, d'un résumé synthèse et de photos était prévu pour la version définitive.

Une liste d'acronymes et des encadrés de couleur pour les « Faits saillants » et les « Défis à relever » ont été ajoutés.

Les faits saillants des sections thématiques ont été retirés au profit de la section « Faits saillants » de chacun des fascicules.

sur l'enjeu de « l'autonomie » des fascicules en version électronique pour permettre l'accès à certaines parties du *Bilan*. Le lien Internet entre chacun des fascicules et la présentation du thème devrait être préservé pour assurer la mise en contexte des résultats.

Des données pertinentes et crédibles, mais un tableau partiel

Les données et l'information présentées dans le *Bilan* étaient généralement pertinentes et crédibles. Toutefois, si l'approche par critères et indicateurs est reconnue internationalement et apporte une dimension pragmatique à l'évaluation, elle ne peut être détachée d'éléments contextuels (portrait sociohistorique et politique) et d'éléments d'analyse qui permettent de documenter les constatations. Les nombreuses répétitions dans le texte pourraient être remplacées par des renseignements plus pertinents, notamment associés à la contextualisation du débat social autour de la forêt, l'effet catalyseur qu'a eu le film de Richard Desjardins et Robert Monderie, *L'Erreur boréale* (1999), les recommandations de la Commission Coulombe, la représentation de la forêt comme milieu de vie et mode de vie pour les Premières Nations, la volonté souvent exprimée par plusieurs communautés locales et régionales de s'associer plus directement à la planification, à la gestion et à l'aménagement forestier de leur territoire, l'importance des activités liées à la faune, les enjeux politiques et économiques qui ont entravé la protection des habitats et des espèces à statut précaire de 2000 à 2008, etc. Dans plusieurs cas, le Comité aurait aimé connaître les résultats concrets au lieu de la description administrative des mesures adoptées (par exemple, « Le gouvernement a mis en place des programmes » ou « La Loi encadre la gestion de ces sites »). En outre, l'absence de professionnels en foresterie sociale au sein de l'équipe du Bureau du forestier en chef a semblé évidente, car les dimensions sociales du profil de l'aménagement forestier durable étaient présentées de manière partielle.

La crédibilité entachée par l'échéancier

Le manque de temps et de données pour produire un bilan complet semble avoir été une contrainte importante. De même, l'échéancier qui a été imposé au Comité pour l'examen du document a entaché la crédibilité que ses membres ont accordée aux résultats livrés. Néanmoins, la vérification externe des processus effectuée par un registraire indépendant permettra de mieux juger de la crédibilité et de la pertinence de l'ensemble de la démarche.

Plus d'indépendance et de transparence pour le Bureau du forestier en chef

Le Comité est d'avis que la crédibilité du *Bilan* serait améliorée si le Bureau du forestier en chef était totalement indépendant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Il serait souhaitable que le Forestier en chef fasse rapport directement à l'Assemblée nationale au même titre que le Vérificateur général du Québec. Par ailleurs, l'implication du Bureau du forestier en chef dans certaines décisions relatives à la conservation des écosystèmes et des espèces en situation précaire devrait être présentée de manière plus explicite dans le *Bilan*. Il faudrait mieux expliquer les répercussions des décisions du Forestier en chef en ce qui concerne l'évaluation des possibilités forestières, en particulier dans le cas du caribou forestier et dans celui des îlots de vieillissement des peuplements forestiers.

Une version HTML du *Bilan* sera disponible dans Internet et rencontrera ces attentes.

Les répétitions ont été enlevées et ces recommandations ont permis d'améliorer les sections « Les forêts au Québec », « L'occupation et l'utilisation des forêts » et « Le développement durable ».

Le thème « Société » et les fascicules connexes ont été bonifiés grâce aux pistes d'amélioration suggérées par le Comité.

Les délais de production du premier bilan ont été effectivement très courts. Toutefois, l'évaluation externe des processus a reconnu la crédibilité de la démarche (voir l'annexe 3). À la suite de l'examen et de la vérification externe, l'échéancier a été repoussé de quelques mois afin d'effectuer le travail.

Les répercussions des décisions du Forestier en chef ont été ajoutées dans les fascicules « Structure, composition et configuration des écosystèmes forestiers » et « Espèces en situation précaire associées à la forêt ».

Méthodologie

Une section à clarifier et à compléter

La section « Introduction » a été restructurée, simplifiée et clarifiée.

La présentation de la méthodologie a semblé susciter plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses. Ici, l'enjeu de la confiance des lecteurs est fondamental. Il faudrait restructurer le texte pour clarifier les étapes de cette démarche complexe et éviter les répétitions. Il faudrait mieux expliquer la manière dont les critères ont été choisis, la pondération qui a permis d'établir la cotation des critères, fournir les grilles d'évaluation et donner des précisions sur le processus participatif. Le Comité a suggéré qu'il serait également nécessaire de présenter tous les détails méthodologiques dans un document qui serait publié en annexe au *Bilan* ou dans un document séparé.

Le Bureau du forestier en chef a produit un document complémentaire présentant la méthodologie détaillée.

Des modifications ont été apportées au système d'évaluation. Des précisions seront apportées lors de la production des futurs bilans.

Les cotes ont été revues à la baisse pour les critères « Gestion de l'aménagement forestier durable » et « Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard des forêts ». Toutefois, la cote a été maintenue pour le critère « Participation des Premières Nations à la gestion durable des forêts » en raison des progrès réalisés à l'égard des communautés

Le système d'évaluation remis en question

Le Comité était partagé sur le système d'évaluation de la performance des critères qui a été adopté par le Bureau du forestier en chef. La simplicité du système a son intérêt. Par contre, un code en trois couleurs pose un problème sérieux pour évaluer les progrès de l'aménagement forestier durable. Quels sont les repères qui permettent de passer d'une couleur à l'autre? Quels sont les seuils? Quelle est la pondération? D'ailleurs, le Comité a révisé à la baisse la cote qui avait été attribuée pour l'état de certains critères (C-19 — *Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard des forêts*; C-20 — *Participation des Premières Nations à la gestion durable des forêts*; C-23 — *Gestion de l'aménagement forestier durable*).

Ces recommandations seront considérées lors de la production des futurs bilans.

Des indicateurs mesurables

De manière générale, les membres du Comité ont considéré que le document manquait d'indicateurs mesurables pour évaluer la performance en aménagement forestier durable. Il faudrait mieux expliquer quels sont les indicateurs disponibles, quelles sont les données manquantes pour dresser un bilan complet de la situation, pourquoi certaines données ne sont pas disponibles et comment on évaluera le progrès d'une période à l'autre. La question des seuils, des cibles ou des valeurs critiques est souvent revenue dans les discussions du Comité.

Commentaires spécifiques pour chacun des thèmes

Gouvernance

L'aménagement forestier durable : plus qu'un critère!

Le thème « Gouvernance » et le critère « Gestion de l'aménagement forestier durable » ont été restructurés. Les aspects historiques et théoriques ont été présentés dans la section « Le développement durable ». Le critère « Gestion de l'aménagement forestier durable » rapporte les éléments relatifs à une bonne gestion.

Le Comité est généralement d'avis que le thème « Gouvernance » était traité de manière confuse. De plus, le groupe a remis en question la pertinence de faire un critère de l'aménagement forestier durable. En effet, l'objectif de l'ensemble de la démarche du *Bilan* est celui d'évaluer l'aménagement forestier durable à l'aide de 22 autres critères. L'aménagement forestier durable n'est donc pas un critère en soi. En introduction au *Bilan*, une section portant sur l'aménagement forestier durable devrait présenter les aspects historiques et théoriques du concept et une synthèse de l'évaluation de chacun des thèmes, selon une pondération justifiée. Les éléments relatifs à une bonne gestion pourraient faire l'objet du critère 23 qui devrait être présenté comme « la gouvernance », en tant que telle.

Le système de gestion : un autre tableau en rouge, jaune, vert!

L'équipe du *Bilan* a choisi d'analyser la « gestion gouvernementale » (ou la « gouvernance ») en proposant un autre système d'évaluation. Ceci introduit de la confusion et soulève les mêmes questions que le système général d'évaluation (seuils critiques, évaluation du progrès, etc.). De plus, tous étaient d'avis que l'état du critère devrait être « Insuffisant », plutôt que « Moyen », tel qu'en font foi plusieurs constatations présentées dans le texte.

Pour limiter la confusion, les résultats sont présentés sous forme de tableau.

Tel que nous l'avons mentionné précédemment, la cote a été revue à la baisse pour l'état du critère « Gestion de l'aménagement forestier durable ».

Environnement

Un thème assez bien décrit par les critères choisis

De manière générale, le Comité a évalué que le thème « Environnement » était traité de manière assez complète par l'intermédiaire des critères d'évaluation. Le Comité a toutefois remarqué de nombreuses répétitions entre le contenu des fascicules C-3 — *Espèces en situation précaire associées à la forêt* et C-4 — *Espèces sensibles à l'aménagement forestier*, notamment les sections portant sur les engagements gouvernementaux, le cadre législatif, le réseau d'aires protégées, les OPMV, l'approche écosystémique. Il faudrait plutôt détailler ces éléments de contexte dans la présentation du thème.

Les éléments de contexte répétés dans ces fiches ont été enlevés.

La conformité à la Loi : un enjeu pour la confiance de la population

Le *Bilan* devrait aborder la question de la conformité à la Loi sur les forêts dans la présentation générale du thème « Environnement » plutôt que de le faire uniquement dans le fascicule C-10 — *Perturbations des cours d'eau*. Depuis *L'Erreur boréale*, l'enjeu de la capacité du MRNF à faire respecter la Loi a contribué à la perte de confiance de la population dans le régime forestier. Cette dimension de l'aménagement forestier durable est d'une grande importance, car le public souhaite savoir à quoi s'en tenir sur ce sujet.

Des ajouts ont été faits aux sections « L'occupation et l'utilisation des forêts » et « Le développement durable ».

D'autres défis à relever

Le fascicule C-6 — *Volume de bois sur pied* devrait aussi comprendre de l'information sur la qualité du bois. De plus, le Comité a proposé d'ajouter plusieurs éléments dans les sections « Défis à relever » de chacun des fascicules qu'il a étudiés : accélérer les engagements et accroître la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable; accroître les travaux de surveillance et de suivi de la qualité des plans d'aménagement; augmenter la protection des écosystèmes de forêts mûres et surannées; protéger les forêts exceptionnelles et les refuges biologiques; diminuer les délais pour la mise en œuvre des plans de protection des espèces menacées; assurer le maintien de l'expertise sur la protection de la biodiversité dans les ministères.

À la suite de l'analyse des propositions, certains « Défis à relever » ont été ajoutés.

Économie

Un tableau partiel qui ne reflète pas l'importance économique du milieu forestier

La présentation très partielle des éléments généraux de ce thème ne reflète pas l'importance du secteur de la forêt dans l'économie québécoise. Le Comité n'a pas apprécié la structure et le déploiement des idées du fascicule C-13 — *Valeur des produits forestiers non ligneux et des services environnementaux*. Il faudrait réorganiser le texte, surtout celui qui décrit le secteur faunique et changer le titre pour mieux refléter l'importance de la faune dans le profil économique. Le concept de « services environnementaux » est mal utilisé dans tout le document. Selon la définition couramment admise, les services récréatifs et éducatifs ne sont pas des services environnementaux.

Le thème « Économie » a été retravaillé.

Le nouveau libellé de ce critère est « Valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux » et le texte a été réorganisé. Le concept de « services environnementaux » est conforme à celui de *L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire* des Nations Unies.

Le fascicule a été réorganisé de façon à aborder cet enjeu dès le début.

Le respect des valeurs sociales : un autre enjeu de confiance

De manière générale, le Comité était d'avis que le fascicule *C-15 — Récolte annuelle de bois jugée durable* négligeait d'aborder l'enjeu de la confiance de la population et des valeurs sociales associées à l'exploitation des forêts. Notamment, la protection des écosystèmes est présentée comme une contrainte dans le calcul des possibilités forestières plutôt que comme un choix de société. Cette lacune revient également dans le thème « Société ».

Des ajouts ont été effectués à la section « Le développement durable ».

Société

Le débat social autour de la forêt abordé de manière superficielle

Le Comité n'a pas été satisfait de la présentation générale du thème qui fait à peine plus d'une page. Le texte d'introduction devrait documenter l'évolution des débats sociaux associés à la foresterie et en présenter les grands événements (par exemple, le film *L'Erreur boréale*, la Commission Coulombe, le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois). Le thème dresse un tableau partiel des communautés tributaires de la forêt en se concentrant sur la dimension économique. On parle peu de ces gens qui vivent en région et pour qui l'environnement forestier est au cœur d'un mode de vie. De même, la participation du public et l'éducation relative au milieu forestier sont deux sujets qui mériteraient plus d'attention dans les pages d'introduction.

Le Bureau du forestier en chef reconnaît le manque d'indicateurs quantitatifs pour le fascicule « Participation du public à l'aménagement forestier durable ». Ce critère sera revu lors de la production des futurs bilans.

La perte d'une culture forestière associée à la participation du public

Les constatations du fascicule *C-18 — Participation du public à l'aménagement forestier durable* paraissent justes, mais les indicateurs utilisés ne présentent qu'un état partiel de la situation. Le problème des échanciers serrés et du manque de ressources financières et humaines pour soutenir la participation des acteurs est mal documenté. Par exemple, le diagramme sur le nombre d'avis et de mémoires n'est qu'un indicateur de l'intérêt suscité par un sujet de consultation, mais non du succès du processus participatif. Le suivi des commentaires émis par les participants aux consultations et la question du pouvoir décisionnel des acteurs devraient être formulés comme des défis à relever pour une « participation significative ». En outre, le fascicule *C-19 — Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard des forêts* néglige d'aborder les conclusions du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois concernant la perte d'une culture forestière, surtout dans les milieux urbains. Le désengagement du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation devrait apparaître dans la section « Faits saillants » du thème et dans les défis à relever pour ce critère. Un autre élément majeur sur lequel il faudrait insister est celui de la problématique de la relève de la main-d'œuvre forestière tant sur le plan technique que professionnel. Par ailleurs, la « diversité » des emplois dans le secteur forestier est un aspect qui n'a pas été traité dans le fascicule *C-16 — Emplois directs, indirects et induits*.

Le fascicule « Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard des forêts » a été retravaillé afin de compléter l'information.

Les statistiques disponibles sur l'emploi ne traitaient pas de leur diversité dans le secteur forestier.

Premières Nations

Un profil historique pertinent, mais des éléments d'analyse manquants

Le thème général était exposé de manière plus élaborée que les autres thèmes. La présentation historique et légale était intéressante et pertinente. Par contre, le contenu est plutôt descriptif, en particulier la section portant sur les ententes territoriales, qui manque d'éléments d'analyse et qui est répétée telle quelle dans les fascicules.

Ce thème a été retravaillé afin d'être conforme aux autres thèmes. Les aspects répétitifs ont été supprimés.

Premières Nations et territoire : un lien intrinsèque à mettre en valeur

Il faudrait compléter le profil des Premières Nations par les dimensions culturelle, démographique et sociale. Le thème devrait faire état de la richesse de la représentation de la forêt comme milieu de vie et comme mode de vie pour les Premières Nations, notamment par les aspects sociocommunautaires, spirituels, alimentaires et médicinaux. La notion de responsabilité (« gardien du territoire ») qui influence leur rapport à la forêt devrait également être mise en valeur. De même, le thème devrait aborder de manière plus explicite la question de l'éducation interculturelle pour favoriser l'harmonisation des relations sur le territoire.

La reconnaissance des droits : un défi fondamental à relever

La reconnaissance des droits des Premières Nations devrait être plus explicitement abordée dans le *Bilan* comme un défi à relever pour les gouvernements et pour les acteurs. De même, la question du droit à l'autonomie gouvernementale devrait être présentée sous l'angle de la gestion du territoire et des ressources.

La participation : un concept à définir

Le fascicule C-20 — *Participation des Premières Nations à la gestion durable des forêts* soulève beaucoup de questions. Il faudrait mieux définir ce concept et l'associer à la problématique des mesures d'harmonisation. En outre, il faudrait présenter le point de vue des communautés concernant leur participation à l'élaboration des plans plutôt que de restreindre ici l'information à ce qui est inscrit dans la Loi. De même, la section traitant du développement des capacités ne tient pas compte de l'importance de valoriser les savoirs autochtones.

Le Bilan : un outil décisionnel pour agir?

En conclusion, le Comité d'examen fait la même constatation que les auteurs du *Bilan* : le gouvernement devra parachever l'implantation de son cadre d'aménagement forestier durable. Le document sert de point de référence pour une première évaluation. Toutefois, l'identification et le suivi d'un plus grand nombre d'indicateurs seraient nécessaires pour poser un diagnostic plus complet. De même, la contextualisation des enjeux s'avère incontournable pour permettre aux lecteurs de mettre en perspective les résultats d'une évaluation par critères et indicateurs. Le *Bilan* deviendra un document stratégique si les sections « Faits saillants » et « Défis à relever » sont mises en relation de manière plus évidente et servent à mettre en œuvre des plans d'action au sein du gouvernement. Enfin, le *Bilan* ne pourra constituer un outil décisionnel qu'à condition qu'il soit soutenu par des moyens financiers adéquats, que l'expertise gouvernementale soit maintenue ou renforcée et qu'un appui politique reconnaisse la valeur de ce bilan pour accompagner le changement.

Un tableau sur les populations autochtones par communauté et une section présentant les aspects culturels et sociaux ont été ajoutés à la section « L'occupation et l'utilisation des forêts ».

Des modifications ont été apportées au texte pour présenter l'enjeu de la reconnaissance des droits. Toutefois, ce ne peut pas être un défi puisque cela va au-delà des critères d'évaluation retenus et des enjeux strictement forestiers.

Des modifications ont été apportées au texte afin d'ajouter des précisions et des nuances.

Chaque fascicule dispose désormais de sections « Faits saillants » et « Défis à relever ».



*Bureau du forestier
en chef*

Québec 